

Minimas conventionnels branche télécoms : un échec

Un marché télécoms en bonne santé, malgré la crise sanitaire.

- Progression du marché : +0,4 Milliards d'€
- Progression du nombre de clients mobiles la plus importantes depuis 5 ans : +1,7 millions de clients (+2,2%)
- Progression du nombre de clients haut débit : + 600 000 abonnés (+2%)
- Une marge stable, toujours autour de 33% (pour les 4 plus grands opérateurs)
- Données rapport de Branche Télécoms 2020 (site de l'HumApp : Organisation Patronale)

(plus d'infos dans documents)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°21CP66 Paris, Mardi 16 février 2021

Cfdt:
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Minimas conventionnels branche télécoms : un échec

un marché télécoms en bonne santé, malgré la crise sanitaire

- Progression du marché : + 0,4 Milliards d'€ en 2020 (+1,3%)
- Progression du nombre de clients mobiles la plus importante depuis 5 ans : +1,7 millions de clients (+2,2%)
- Progression du nombre de clients haut débit : + 600 000 abonnés (+2%)
- Une marge stable, toujours autour de 33% (pour les 4 plus grands opérateurs)

Derniers rapport de Branche Télécoms 2020 (Site de l'HumApp : Organisation Patronale)

Une posture patronale des représentants de l'Humapp

Au vu d'un marché télécoms en bonne santé, le ton de l'audience dans les négociations a pourtant été dominé dès le début par l'organisation patronale. La revendication générale des salaires, déposée lors de la première séance, était que de 0,2%. La seconde et dernière séance a vu cette proposition s'effriter, pour tomber à un maximum de 0,3%.

Dans ce contexte, s'attendre pour l'avenir à la progression, certains opérateurs ont pourtant déjà levé des drapeaux bien plus ambitieux, dans leurs MCO. Ils visent un taux entre + 1,2 et 1,8% de croissance en valeur les investissements, TCF s'est déjà envolé sur un niveau de 10%.

Une semaine, celle publiée sur le site de l'HumApp, est marquée par 10%, avec 0% d'augmentation salariale des salariés concernés à l'ouverture des négociations.

En tenant initialement le pari des négociations à 0,3%, le syndicat patronal a combi à l'échec de la négociation et a surpris l'ensemble des organisations syndicales, déseuées d'atteindre une augmentation mesurée, mais réaliste, autour de 1%.

- La CFEET ainsi que toutes les organisations syndicales n'ont ainsi pas pu signer une proposition aussi ambitieuse et salubre que celle de la réalité économique du secteur.

Les arguments développés par les représentants du patronat, ont reposé essentiellement sur la perte de clients et au risque de fermeture d'entreprises à venir à brève échéance et non présentés dans les détails, ainsi qu'une réduction de la revendication proposée, sur l'infatigable, quasi nulle en 2020.

La CFEET dénonce cette posture préjudiciable aux salariés du secteur d'activité :

- Absence de reconnaissance

En 2020, les salariés des télécoms ont été les acteurs du maintien en service des réseaux et de leur adaptation à une situation inédite (augmentation des capacités face au boom massif de télétravail).

La généralisation du télétravail a été possible au prix de nombreux efforts des salariés de ces réseaux télécoms, malgré la crise sanitaire et au prix de leur santé, pendant tous les interventions durant le confinement.

- Absence de partage de la valeur créée

Les entreprises ont été contraintes d'augmenter leur part de téléphones mobiles et le délit sur leur services d'accès IPM pour s'adapter au télétravail, contribuant à l'augmentation du chiffre d'affaire du secteur.

La CFEET s'indigne de l'absence de telles négociations et de l'indécence des propositions, un regard des efforts déployés et la richesse créée par les salariés.

CFDT - 41 rue de Valenciennes - 75019 Paris Cedex 19
Tél : +33 (0) 1 47 54 55 55 - fax : +33 (0) 1 47 54 55 55 - email : cfdt@cfdt.fr